Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau – 75800 PARIS
Tél. 01 80 15 38 40
snfosicmi@interieur.gouv.fr
FO SIC N° 25/21

Paris, le 14 avril 2025

Rendez-vous délégation FO avec M. Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur

Le SNFOSICMI est toujours en action pour faire évoluer nos statuts, sauvegarder nos corps et pour faire aboutir nos revendications.

Ces actions ont été déterminantes dans nos victoires comme la revalorisation de l'IFSE des ingénieurs SIC, l'élaboration de la nouvelle grille indiciaire des techniciens SIC, l'intégration des personnels SIC dans l'attribution de l'ISSPATS, et plus globalement, à notre existence face à une tendance aux fusions des corps.

Ainsi, une délégation FO Préfectures a été reçue par le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, et, Noël RUBIO, SG du SNFOSICMI était présent. Pour cette occasion, nous remercions nos amis de FO Préfectures, notamment Christine Marot d'avoir convié Noël pour faire partie de cette délégation.

Cette rencontre nous a donné la possibilité de porter au plus haut la voix des personnels des SIC et du Numérique.

Nous avons **prioritairement demandé la revalorisation de l'IFSE des techniciens SIC**, et pouvoir entrevoir une avancée, car cette fois, le coût a été évalué…

Nous avons par la suite évoqué nos motions votées en congrès, notre demande de création d'un nouveau corps d'ingénieur et de (re)souligner l'utilité et la pertinence de la création d'un **CSA du numérique** au sein du ministère de l'Intérieur.

Le ministre a été sensible à l'évocation de doublons dans le numérique dû à la multitude de structures du numérique dans ce ministère !

Nous avons également signalé qu'à l'occasion des missions d'urgence comme Mayotte par exemple : contrairement à ce qui a été annoncé, les personnels civils ne toucheront pas l'indemnité d'absence missionnelle promise, cette dernière étant versée statutairement aux "actifs"... Nous indiquons que cette indemnisation statutaire est discriminante sur nos personnels "civils" au sein du ministère et dois être attribué à tous personnels volontaires pour ce genre de mission.

Rendez-vous SNFOSICMI avec Monsieur Olivier DAUVE, sous-directeur de la stratégie RH à la DRHFS

Le SNFOSICMI représenté par Catherine Lavocat, Rodrigue Jacquet et Noël Rubio a été reçu à la DRHFS, direction des personnels en périmètre Police.

Nous avons évoqué les sujets suivants :

Nouvelle Bonification Indiciaire – NBI :

Nous demandons à ce que les directions métiers nous aident à faire évoluer nos statuts et à faire des demandes de créations de NBI pour contribuer à l'attractivité des postes.

La DRHFS va regarder les textes, car selon le sous-directeur, la DGAFP n'attribue plus de NBI...

Substitution :

La DRHFS se dit très en avance sur le rythme de substitution. D'après M. Dauvé , il reste, à ce jour, moins de 400 substitutions à engager sur 3 ans.

Cependant, sur nos métiers, les actifs sont bien installés sur les fiches de poste numérique, ce qui pose des difficultés pour aller au bout de la substitution…

Pas de focus précis sur les substitutions au niveau de la filière du numérique => Nous avons demandé un état.

Schéma d'emploi :

La DRHFS rencontre des difficultés à pourvoir les postes en sortie de concours…**par manque d'attractivité évident**.

La DRHFS est en accord avec notre proposition d'effectuer un audit sur nos corps SIC.

Nous dénonçons également le fait que des postes à responsabilité ne sont pas octroyés à des personnels SIC ce qui nuit à la fidélisation, aux carrières et à l'équité.

A nos questions sur le calendrier de concours, la rémunération, l'environnement Police

Contractuels :

Un constat de la DRHFS et que nous partageons, c'est que ce sont les managers qui souhaitent recruter des contractuels. Il faut y mettre de l'ordre et prioriser le recrutement interne et ce, même si nous nous accordons sur le besoin de contractuels sur des postes précis et à valeur ajoutée et que de ce fait, leur recrutement peut s'avérer utile.

Selon la DRHFS, le recrutement des contractuels ne peut pas s'appuyer uniquement sur le référentiel de rémunération (*cf. circulaire PM n° 6434/SG du 3 janvier 2024*). En effet, de son point de vue, la rémunération est parfois excessive par rapport au service demandé.

A ce jour, cette circulaire n'est pas toujours respectée par les autres ministères.

Progiciel de Gestion du temps de travail en périmètre Police – GESTT :

Nous avons demandé un Point de vigilance lors de la validation des astreintes, congés, heures supplémentaires, etc. GESTT, n'étant pas adapté à nos métiers.

Dans GESTT, des notifications sont neutralisées et bloquées à cause d'un volume de données trop important…

Une nouvelle montée de version est prévue fin 2025 début 2026.

Par ailleurs, la DGPN constate des retards sur les projets informatiques et numériques.

Nous constatons la multitude de Services du numérique au sein du ministère. C'est pourquoi nous insistons sur la mise en place d'un **CSA du numérique, seule instance consultative ministérielle qui pourra examiner et débattre de tous les sujets SIC.**

Le SNFOSICMI demande la participation d'un représentant de la DRHFS lors du prochain groupe de travail exceptionnel de l'ANFSI. En effet, des situations de RPS ont été signalées dans cette structure.

Nos actions continuent !

Vos représentants SNFOSICMI